

Administration municipale · Rue de la Valle 19 · 2738 Court

032 497 71 10

contact@court.ch · www.court.ch

Heures d'ouverture:

Lundi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé
Mardi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 18 h 30
Mercredi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Jeudi	10 h 30 - 12 h 00	15 h 30 - 17 h 00
Vendredi	10 h 30 - 12 h 00	Fermé

JOURNAL COMMUNAL

N° 11 | JUIN 2022

ÉDITORIAL

En route pour les quatre prochaines années



Chères lectrices, chers lecteurs,

Fin 2021, je me suis réjoui de constater que le Conseil municipal et la commission scolaire pourraient débiter la nouvelle législature au complet. Je remercie chacun-e, félicite tous les nouveaux et nouvelles élu-e-s et leur souhaite plein succès dans leurs nouvelles tâches. Je tiens également à remercier tous ceux et celles qui ont décidé de se retirer de la vie politique locale en fin d'année dernière.

Pour ces quatre prochaines années, le Conseil municipal nourrit d'assez grandes ambitions pour la commune. Plusieurs grands projets vous seront présentés plus en détails dans cette édition du journal communal.

Durant le premier trimestre 2022, nous avons établi un programme de législature, qui nous servira de fil rouge. Il est ambitieux et ce n'est qu'avec votre soutien que nous pourrions le mettre en œuvre. Ce qui nous semble certain, c'est que ces projets apportent une plus-value importante à notre village.

C'est avec plaisir que je m'engage pour notre commune et reste à votre écoute.

*Nathalie Schranz
Maire de Court*

PROGRAMME DE LÉGISLATURE : CE QU'IL FAUT RETENIR

- 5 grands projets :**
- Plan d'aménagement des eaux de la Birse
 - Plan d'aménagement local
 - Halle de gymnastique
 - Chauffage à distance
 - Administration de demain

10 OBJECTIFS PRINCIPAUX :

1. **Informé de manière continue et transparente** via des outils de communication éprouvés (site internet, journal communal, feuille d'avis, etc.).
2. **Proposer des mises à jour de plusieurs règlements communaux** (règlement sur les déchets, règlement de police, règlement d'assainissement, etc.).
3. **Gérer les finances publiques avec pragmatisme** en évitant toute augmentation d'impôts.
4. **Développer le territoire tout en maintenant l'identité et l'âme du village et en visant une certaine autonomie énergétique.**
5. **Soutenir les sociétés locales et les activités culturelles**, garantes d'un tissu social riche.
6. **Poursuivre l'entretien de certains tronçons de routes communales.**
7. **Accompagner le développement d'un réseau d'eau potable à Chaluet.**
8. **Ouvrir le nouvel écopoint communal (déchetterie).**
9. **Mettre en place un point de rencontre d'urgence et soutenir le corps des sapeurs-pompiers Montoz** dans l'exercice de ses missions.
10. **Demeurer une collectivité publique formatrice** (formation continue du personnel, place d'apprentissage).



Cinq grands projets



Ambitieux ! Oui, force est de reconnaître que c'est ambitieux mais également très motivant pour les membres du Conseil municipal, entourés du personnel municipal et de différents intervenants, de travailler à la réalisation des cinq grands projets qui vous sont présentés ici. Les travaux

liés au plan d'aménagement des eaux de la Birse (PAE), la révision du plan d'aménagement local (PAL), l'agrandissement et rénovation de la halle de gymnastique, ainsi que l'étude relative à un chauffage à distance (CAD) sont des projets qui avaient été lancés avant cette législature mais qui sont appelés à se développer. Un nouveau projet

vient s'ajouter à la liste : « Administration de demain ».

Les membres du Conseil municipal s'engagent pour le bien de la population mais il faut bien admettre qu'ils restent des miliciens et que leurs compétences pour développer de tels projets manquent parfois. C'est pourquoi le Conseil municipal a décidé de s'entourer de partenaires professionnels qui le soutiennent, le conseillent. Nous leur en sommes très reconnaissants. Ils font office de bureau d'assistance au maître d'ouvrage, que nous appelons « BAMO ».

Des projets conséquents, ambitieux mais pour le bien de la population et l'attractivité de notre commune.

Nathalie Schranz, Maire de Court

PAE BIRSE

Le lancement des travaux est prévu au printemps 2023 dans le secteur prioritaire du centre du village. Les travaux s'étaleront sur quatre ans. En 2022, notre tâche principale et celle de notre BAMO (GVH-BP SA) est de choisir un bureau d'ingénieurs, ainsi que les entreprises de génie civil et de génie biologique. Le choix de ces partenaires doit se faire conformément à la Loi sur les marchés publics.

PAL

La révision de notre PAL est en bonne voie et notre urbaniste, Monsieur Roland Broquet, directeur de la société Espace libre SA, nous pousse à réfléchir à long terme avec une vision globale du village, de ses forces et ses faiblesses. La question de la mobilité douce est également à l'étude. Nous nous fixons pour objectif une entrée en vigueur du futur PAL à l'horizon 2024.

ADMINISTRATION DE DEMAIN

La GED (gestion électronique des données) sera prochainement mise en place par nos employé-e-s. Nous réfléchissons à la meilleure manière d'accueillir et mettre à disposition certaines prestations aux citoyen-ne-s, que ce soit au guichet ou sur internet. La cybersécurité fait également partie de nos réflexions.

CAD

L'étude du chauffage à distance est pratiquement terminée et une séance d'information ouverte à toute la population est prévue durant le deuxième semestre 2022. L'entreprise Masai Conseil SA, notre bureau d'ingénieurs, présentera les conclusions de l'étude et le Conseil municipal pourra vous indiquer les pistes envisagées.

HALLE DE GYMNASTIQUE

Notre BAMO, la société Arches 2000 SA, nous soutient dans le cadre de la préparation de l'appel d'offres qui sera adressé aux bureaux d'architecture. Cet appel d'offres sera aussi soumis à la Loi sur les marchés publics. L'avant-projet réalisé l'année dernière va nous servir de très bonne base pour établir les plans définitifs. Nous espérons pouvoir vous présenter le projet en fin d'année et voter le crédit nécessaire en 2023. Pour ce projet, une commission « halle de gymnastique » soutient le Conseil municipal et l'aide à prendre les bonnes décisions.

DÉCHETS

Petit rappel pour les déchets encombrants



Lors de la tournée de ramassage des objets encombrants, seuls les objets ne pouvant pas être mis à la poubelle sont acceptés. L'image montre de nombreux déchets qui ne sont pas des déchets encombrants.

Une fois le camion passé, les déchets non encombrants sont laissés à même le sol, ce qui n'est pas souhaitable.

Merci de votre compréhension.

Fabien Müller, Conseiller municipal en charge du dicastère « Sécurité et hygiène »



Prochaine Assemblée municipale

Quand ? Lundi 20 juin 2022, à 20 heures

Où ? Centre communal (grande salle)

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux de l'exercice 2021
2. Discuter et approuver un règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité
3. Discuter et approuver un règlement sur la constitution d'un financement spécial relatif à la construction ou l'achat d'immeubles d'utilité publique
4. Communications du Conseil municipal
5. Divers

30 jours avant l'Assemblée municipale, les comptes 2021 (point 1), le projet de règlement relatif à la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité (point 2) et le projet de règlement sur la constitution d'un financement spécial relatif à l'entretien, la construction ou l'achat d'immeubles d'utilité publique (point 3) sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Nouvel éclairage au centre communal

En ce début d'année, l'éclairage des parties communes du centre communal (porche d'entrée, cage d'escaliers) a été modifié. Les lampes avaient fait leur temps et ont été remplacées par de nouvelles lampes à LED, le but principal étant de consommer le moins d'énergie possible. De plus, il arrivait malheureusement que la lumière reste allumée toute la nuit lors de réservations de salles. Ainsi, pour éviter que cela se reproduise, il a été décidé d'installer un minuteur dans la cage d'escalier et un détecteur de mouvement sous le porche.

Frédéric Hêche, Conseiller municipal en charge du dicastère « Infrastructures et durabilité »



Changements au sein du personnel municipal

Départ en retraite de Viviane Kloetzli Avalos

À la fin du mois de mars dernier, Viviane Kloetzli Avalos a quitté son poste au sein de l'administration municipale pour profiter d'une retraite bien méritée, elle qui était entrée en fonction au 1^{er} janvier 1993. Sa présence et son engagement tout au long de ces années témoignent d'une grande fidélité. Avec ce départ, c'est une page de



l'administration municipale qui se tourne. Un grand merci à Viviane Kloetzli Avalos pour son implication au service de la population et des autorités courtisanes. Nous lui adressons nos vœux sincères de bonheur pour cette nouvelle page de vie qu'est la retraite.

Arrivée d'Antonella Wicki et de Thanyachaweewong Rattanawalei

En remplacement de Viviane Kloetzli Avalos, le Conseil municipal a nommé Antonella Wicki au poste de collaboratrice administrative. Âgée de 35 ans, elle provient du monde privé dans lequel elle s'est engagée depuis son apprentissage.



Suite à l'arrêt des mesures anti-Covid, le Conseil municipal a fermé le poste d'auxiliaire de conciergerie dédié aux tâches de désinfection de l'école (contrat à durée déterminée). Nous tenons ici à remercier son titulaire,

Arnold Fleury, pour son engagement sans faille durant cette période particulière.

Le service de conciergerie étant confronté à une surcharge de travail, il a été décidé de mettre au concours un poste d'auxiliaire de conciergerie à 15-20 %. Après une procédure de recrutement, le Conseil municipal a nommé Thanyachaweewong Rattanawalei, habitante du village. Madame Rattanawalai assistera désormais Steve Kaser et Nolan Gran.



Nous souhaitons à ces deux personnes une cordiale bienvenue au sein de l'équipe du personnel municipal et leur souhaitons plein succès dans l'exercice de leurs tâches.

*Bastien Eschmann
Secrétaire municipal*



Des nouvelles de la bibliothèque



Depuis ce début d'année, Johanna Aebischer se réjouit d'accueillir les lectrices et les lecteurs, des plus petits aux plus grands. Les horaires n'ont pas changé, soit **les lundis de 15 à 19 heures, sauf pendant les vacances ou les jours fériés**. La bibliothèque scolaire, située dans le « petit collège » il y a peu, est à présent en cours de fusion avec la bibliothèque municipale afin de ne former qu'une seule entité au premier étage du centre communal. Le choix du programme informatif adéquat est en bonne voie d'être validé.

Le choix des livres est déjà bien vaste, mais le coin destiné aux nouveautés apporte une belle plus-value, surtout quand les ouvrages sont clairement branchés écologie et poésie...

La nature, et plus précisément la problématique de la disparition des abeilles, est le thème choisi actuellement à la bibliothèque afin de sensibiliser chacune et chacun de manière originale et ludique. La disparition de ces insectes serait un drame pour notre écosystème et notre agriculture,

sachant que les abeilles contribuent à la reproduction de 80 % des espèces de plantes à fleurs.

Les tout-petits ne sont pas oubliés avec un coin adapté à leur âge. Une étagère réservée aux nouveautés pour les jeunes adolescents a aussi été prévue.

Le 18 mai marquait la « Journée suisse de la lecture à voix haute ». Une animation particulière et fort appréciée a été organisée par la responsable de la bibliothèque. Alain Berset, Conseiller fédéral et ambassadeur de l'année de cette manifestation initiée par l'Institut suisse Jeunesse et Médias, cite : « Il n'y a rien de plus beau qu'écouter une histoire et il n'y a rien de plus important que savoir écouter ».

Et si le cœur vous en dit, prenez le temps de déguster un petit thé ou café en échangeant avec les autres lectrices ou lecteurs, ou bien sûr avec Madame Aebischer, qui aura grand plaisir à vous conseiller ou vous renseigner.

Anne Freudiger

Conseillère municipale en charge du dicastère « Cohésion sociale et culture »



ÉCOLES

Focus sur la commission scolaire

La commission scolaire de l'école de Court est la seule commission qui est élue par le peuple. Cela montre évidemment l'importance de l'enjeu pour la population et ses écoles.

Vision pour l'école de la direction et la commission scolaire pour la prochaine législature : bonne collaboration entre les différents intervenants, que cela soit la direction, la commission scolaire, les autorités communales, le corps enseignant, la secrétaire scolaire, le travailleur social et/ou les parents.

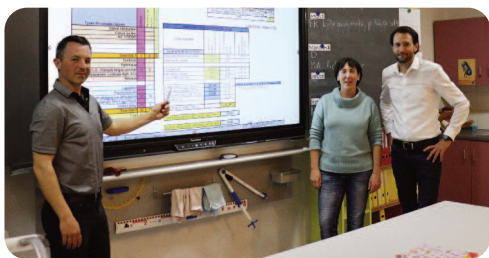
Notre but commun est un enseignement de qualité pour les élèves du village de Court, ceux-ci restant au centre de nos priorités.

La commission scolaire participe activement à la bonne marche de l'école :

- Elle se réunit en général une fois par mois. Lors de ces rencontres, tous les sujets liés à l'école sont traités.
- Des visites de classes sont effectuées durant toute l'année scolaire.
- Une entraide se fait également lors des différentes activités annuelles, soit la semaine hors-cadre, les promotions (qui se dérouleront cette année le 7 juillet).

La commission scolaire est composée des personnes suivantes :

- Lucien Schnegg, président
- Malorie Loetscher, vice-présidente
- Sara Maurer, secrétaire
- Daniela Allemann
- Julie Rossé



Luc Baumgartner, Kathia Nussbaumer, Lucien Schnegg



La commission scolaire

- Arnaud Schnegg
- André Steiner, représentant du Conseil municipal

La direction de l'école est assurée par Kathia Nussbaumer et Luc Baumgartner. Elle participe aux séances de la commission scolaire.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter le meilleur et plein succès à tous les intervenants qui gravitent autour de l'école de Court.



*André Steiner
Conseiller municipal en charge du dicastère « Ecoles et jeunesse »*

En avant vers la rénovation de la halle de gymnastique



Une majorité de la population reconnaîtra avec moi que le projet de rénovation de la halle de gymnastique est devenu, au fil des ans, une priorité pour notre village. Je suis donc très heureux de pouvoir contribuer à ce beau projet.

La halle actuelle est vétuste et ne répond plus à toutes les normes de sécurité actuelles. Sans compter que d'un point de vue économique et écologique, l'isolation, ainsi que le système de chauffage du bâtiment, ne sont plus du tout adéquats. Le besoin d'une halle de gymnastique plus fonctionnelle et plus moderne se fait ressentir, tant par les sociétés utilisatrices que par l'école.

Le but que nous nous fixons est de répondre au maximum aux besoins de tous. C'est pourquoi nous sommes entourés d'une commission composée d'habitants du village, qui sont soit actifs dans le métier du bâtiment, soit utilisateurs de la halle. L'objectif est de pouvoir échanger les visions afin de pouvoir présenter un projet qui réponde au plus grand nombre de critères.

Nous sommes également conseillés par un bureau d'assistance au maître de l'ouvrage (communément appelé BAMO), ce qui nous aide énormément dans le cadre des appels d'offres publics. Le BAMO nous soutient, par exemple,



dans l'élaboration du cahier des charges en vue de l'engagement d'un bureau d'architecture.

Nous avançons donc positivement et espérons vous présenter un projet bien ficelé le plus rapidement possible. Nous espérons que ce projet répondra à vos attentes et que vous serez autant enthousiastes que nous.

Frédéric Hêche, Conseiller municipal en charge du dicastère « Infrastructures et durabilité »

TRAVAUX PUBLICS

Travaux Sous-Graiterie – Route de Chaluet – La Nancoran



Les travaux ont repris à mi-février par l'assainissement des canalisations des eaux usées sur des parcelles privées dans les secteurs Sous-Graiterie et Route de Chaluet.

Début avril, nous avons procédé au fraissage du goudron à Sous-Graiterie pour que les conduites d'alimentation en eau potable puissent être posées. Le secteur Sous-Graiterie devrait être terminé avant les vacances d'été 2022, avec la première couche de goudron.

Si tout se déroule comme prévu, le fraissage du goudron le long de la route de Chaluet devrait intervenir avant les vacances d'été 2022, avec le début des travaux relatifs au réseau d'eau potable. L'objectif est de pouvoir poser la couche d'usure à la fin de la belle saison sur les trois secteurs (Sous-Graiterie, Route de Chaluet, La Nancoran). Pour autant que la météo le permette, les travaux d'assainissement des canalisations des eaux usées se poursuivront jusqu'au printemps 2023.

Nous tenons ici à remercier les habitants du quartier pour leur très bonne collaboration. Comme le dit le dicton, il est difficile de faire des omelettes sans casser des œufs.

Si vous avez des questions, l'administration municipale se tient à votre entière disposition au 032 497 71 10, tout comme le soussigné au 079 215 43 65.

Bernard Leuenberger, Conseiller municipal en charge du dicastère « Environnement et travaux publics »



Pose d'une chambre préfabriquée dans le ruisseau de Chaluet pour les eaux usées



Pose de pavés au chemin de la Nancoran



Passage de la conduite d'eau potable sous le ruisseau de Chaluet

Point de la situation : les abris de protection civile



Dans le contexte politique actuel, des inquiétudes peuvent surgir quant à notre sécurité.

ABRI PUBLIC

Premièrement, l'abri de protection civile communal (situé sous le centre communal) a été contrôlé. Le 3 février 2022, l'Office de la protection civile du Jura bernois (OPCJB), ainsi que l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires du canton de Berne (OSSM) sont passés à Court pour contrôler l'abri public et établir un rapport sur son état. Nous avons la joie de pouvoir vous dire que notre abri est en très bon état. Quelques menus travaux doivent être entrepris pour pouvoir garantir la bonne marche de ce dernier sur la durée. Ces travaux vont être entrepris dans le courant de l'année après réception des offres des entreprises spécialisées autorisées à intervenir dans un abri de protection civile. Des exercices de la protection civile régionale devront être réalisés à Court pour tester, par exemple, les radios ou encore le groupe électrogène.

ABRIS PRIVÉS

Concernant les autres abris de protection civile du village, une demande de l'OSSM nous a été adressée pour que nous procédions au contrôle de la liste des abris privés mais également de

l'état de ces derniers. Il s'agit de vérifier s'ils sont toujours utilisables en cas de besoins. Deux délais nous ont été fixés :

- Premièrement, jusqu'en juillet de cette année, nous devons contrôler la liste des abris pour vérifier s'ils existent toujours et si les propriétaires indiqués sont toujours les bons.
- Ensuite, nous aurons jusqu'en 2023 pour réaliser le contrôle de l'état à proprement parler.

Une proposition nous a été faite par l'association de communes Jura bernoises (Jb.B) de participer à une demande d'offres groupée. Nous avons décidé de nous joindre à cette demande car elle permet de simplifier la procédure et de bénéficier de rabais d'échelle. Elle a été envoyée à des entreprises spécialisées dans ce domaine. Ainsi, d'ici à 2023, chaque personne ayant un abri de protection civile dans son bâtiment sera contactée par l'entreprise qui aura été choisie pour réaliser ce contrôle.

PLAN D'AFFECTATION : QUI DANS QUEL ABRIS ?

Comme nous l'a rappelé l'OSSM dans une lettre, à la suite de la situation en Ukraine, plusieurs habitants du canton ont souhaité obtenir des informations sur les « plans d'affectation des ouvrages de protection ». Pour faire simple, ces plans d'affectation permettent aux autorités de

savoir dans quel abri telle personne doit se réfugier en cas de problèmes. Constatant que beaucoup de ces plans n'étaient plus parfaitement à jour, l'OSSM a mis sur pied, au cours de ces derniers mois, une infrastructure informatique en collaboration avec des partenaires externes et l'a mise à disposition des communes qui le souhaitent. La commune de Court a donc profité de cette prestation de l'OSSM pour faire réviser son plan d'affectation. Ce plan devrait être mis à jour et vérifié prochainement. Dans le cas où ce plan conclurait à une suroccupation des abris, nous devrions réfléchir à des solutions pour combler les manques avec les communes voisines, par exemple. Une des possibilités serait aussi d'utiliser l'infirmerie de l'abri public qui n'est plus utilisée et qui pourrait être transformée pour fournir des places d'accueil supplémentaires.

Nous espérons que ces travaux entrepris pourront rassurer celles et ceux qui peuvent être inquiets de la situation actuelle mais espérons que nous n'aurons jamais besoin d'avoir recours aux abris de protection civile.

*Fabien Müller,
Conseiller municipal en
charge du dicastère
« Sécurité et hygiène »*



URBANISME

eBau : procédure électronique d'octroi du permis de construire



Depuis le 1^{er} mars 2022, les demandes de permis de construire doivent être remplies de manière électronique sur la plateforme cantonale eBau et ne peuvent plus être déposées au moyen des formulaires papier officiels.

Le système eBau vous guide dans la saisie des données, de la même façon que lorsque vous remplissez une déclaration d'impôts avec TaxMe.

QUELQUES REPÈRES :

- Vous devez posséder ou créer un compte BE-Login ;
- Vous devez vous identifier sur le site du canton (www.be.ch/ebau);
- Beaucoup d'entre nous remplissons déjà nos déclarations d'impôts de manière électronique. Pour ces personnes, tout est plus facile, car se connecter sur le site du canton, comme décrit ci-dessus, est déjà un processus connu.

- Pour ceux qui ne s'en sortent pas, les collaborateurs de l'administration municipale sont à leur disposition pour les aider à déposer une demande de permis de construire.

Les avantages de cette nouvelle procédure sont les suivants :

- Pratiquement plus de paperasse,
- Dossier disponible pour tous, sans devoir se déplacer à la commune,
- Suivi facile du dossier pour les administrations.

Quant aux inconvénients : au début, ça paraît un peu plus compliqué pour les moins férus d'informatique mais, encore une fois, les collaborateurs de l'administration municipale sont à disposition.

eBau

*Jacques Frei, Conseiller municipal
en charge du dicastère
« Urbanisme et mobilité »*

Permis de construire : raccordements au réseau d'eau potable

La commune de Court possède une particularité: c'est la seule commune du Jura bernois où le réseau d'eau potable appartient à la commune bourgeoise. De ce fait, lors des demandes de permis de construire, ce n'est pas la commune municipale, mais la commune bourgeoise de Court qui statue sur le raccordement d'un nouvel immeuble. Ainsi, chaque demande est examinée par le conseil de bourgeoise, qui, si toutes les exigences sont satisfaites, donne son accord au branchement sur le réseau d'eau potable.

Le règlement d'eau prévoit qu'une vanne d'arrêt soit installée à l'endroit où un immeuble est raccordé à la conduite principale, il prévoit également une distance minimale de 4 m entre toute nouvelle construction et les conduites principales. Lors de l'examen des demandes, le conseil de bourgeoise vérifie également que le débit maximal que désire soutirer le nouvel abonné soit disponible à l'endroit du

raccordement. Pour cela, il est important d'indiquer les UR (unités de raccordement) planifiées. Notons que cette année encore, l'unité de mesure UR sera remplacée par une unité plus moderne, l'unité LU, qui tient compte de la diminution de consommation de certains appareils (lave-linge, lave-vaisselle, douches, etc.). Cette modification ne touchera que très peu le portemonnaie des usagers, tant au niveau de la taxe unique de raccordement que de la taxe périodique. L'alimentation en eau est en effet un service qui doit s'autofinancer, la diminution du nombre d'unités pour chaque immeuble (il y aura moins de LU que d'UR), entraînera une augmentation légère du prix de l'unité (une LU sera un peu plus chère qu'un UR, la somme totale encaissée pour les LU sera la même que celle que la commune bourgeoise encaisse actuellement pour les UR).

Pour terminer, voici quelques modifications qui figureront dans le nouveau



règlement d'eau entrant en vigueur cet automne :

- Il devient obligatoire d'installer sur tout nouvel immeuble un dispositif de protection contre les retours, conforme aux prescriptions ;
- La facturation annuelle (avec un acompte en novembre) sera remplacée par une facturation semestrielle (en mai et en novembre).

*Pour la commune bourgeoise :
Thierry Rossé, dicastère des eaux*

COHÉSION SOCIALE

40 ans club de pétanque « La Courtoise »

En décembre de cette année, le club de pétanque de Court fêtera son 40^e anniversaire. En effet, le 2 décembre 1982, « La Courtoise » tenait sa première assemblée générale, sous l'égide de son président, Antonio Lanni. Ce qui avait été un groupe d'amis se retrouvant pour jouer tantôt à Bévillard, Sorvilier ou encore à la patinoire de Court par la suite, allait se transformer de manière officielle en une équipe de 30 membres fondateurs, le tout avalisé par la Fédération suisse de pétanque.

Le développement du club ne tarda pas, et rapidement c'est plus d'une soixantaine de joueurs qui étaient licenciés, entourés et soutenus par des membres passifs, pour atteindre la centaine de cotisants dans les moments les

plus glorieux. Car notre équipe courtoisane a remporté maintes coupes, médailles et prix lors de différents concours, non seulement en Suisse, mais aussi dans les pays voisins.

Il est à mentionner que deux jeunes, Adrien et sa sœur Laura Silva, ont fait leurs armes depuis leur enfance au sein de la Courtoise. Ils font tous deux partie de la Sélection Juniors 2021 en Equipe Nationale et ont déjà obtenu plusieurs classements annonçant un avenir prometteur.

Le comité actuel se présente ainsi: Brigitte Baumberger, présidente; Colette Delémont, vice-présidente; Manuel Picon, caissier; Michel Rais, secrétaire; Denis Meister, responsable des terrains

(absent sur la photo).

Tous les vendredis, sauf par temps pluvieux, dès 17.15 heures, le team se retrouve à l'ancien terrain de football de Sous-Graiterie, afin de disputer doublettes, triplettes et autres... , échanger autour d'un repas simple dans la cantine. Ces fins d'après-midi sont basées sur l'amitié et la convivialité. Comme le cite la présidente, c'est une « Open House »; toutes les personnes qui aiment le jeu sont les bienvenues, et seront accueillies avec grand plaisir.

*Anne Freudiger
Conseillère municipale en charge du
dicastère « Cohésion sociale et culture »*



Photo d'archive



Quelques distinctions



Le comité



La fête du village est de retour



Après deux années de disette, voici revenu le temps de s'activer dans les préparatifs de la fête du village. Celle-ci aura bien lieu les 24, 25 et 26 juin 2022 et nous nous en réjouissons par avance. Les membres du comité mettent tout en œuvre pour que cette édition soit resplendissante et créative. Comme à l'accoutumée, les sociétés, par le biais de leurs membres et de nombreux bénévoles, vous attendent nombreux pour venir déguster une spécialité ou échanger autour d'un verre ou d'un café.

Un programme bien rempli avec des animations, concours, etc. sera distribué en temps voulu par les soins du comité. La Municipalité, quant à elle, s'occupe de la gestion des divers travaux à effectuer par la voirie et de l'engagement des forains, entre autres.

De plus, pour la première fois lors de cette édition, un spectacle de rue sera organisé au centre de la manifestation. Il s'agit d'une présentation du « Six Pompes Summer Tour » de La Chau-de-Fonds, avec le projet de la compagnie Alchymère: « Boris sur les planches ». Cette présentation, d'une durée d'environ 45 minutes, allie le cirque sous forme de jonglage et le thème des sciences et de la métaphysique dans une logique absurde. Elle aura lieu le dimanche en début d'après-midi. La Municipalité ne peut que vous encourager à venir nombreuses et nombreux assister à cette première, destinée à tous publics.

Un grand merci au comité de la fête du village, aux membres des sociétés, à la voirie et à tous les intervenants de l'ombre qui font le maximum pour offrir un week-end festif et convivial, ouvert à chacune et chacun.



« Boris sur les planches »

réalisation: babey-creation.ch

Anne Freudiger, Conseillère municipale
en charge du dicastère
« Cohésion sociale et culture »

AGENDA

Agenda local 2022

20 juin	Assemblée municipale
24–25–26 juin	Fête du village
25 juin (matin)	Course pour enfants du VTT Montoz (pumptrack)
25 juin	Marché artisanal marcheartisanalcourt.ch
7 juillet	Fête de l'école
30 juillet	Marché artisanal
1 ^{er} août	Brunch à la ferme des Rompeux
1 ^{er} août	Fête nationale à la patinoire (CP Court)
27 août–4 sept.	Estivales musicales
27 août	Marché artisanal
10 septembre	Soirée du 100 ^e anniversaire du club des pêcheurs
13 septembre	Sortie des aîné-e-s
24 septembre	Marché artisanal
25 septembre	Tir de clôture au stand de tir
29 octobre	Vente de la paroisse réformée
29 octobre	Marché artisanal marcheartisanalcourt.ch
13 novembre	Brunch de la FSG Court
26 novembre	Marché artisanal
6 décembre	Assemblée municipale

Plus de détails sur www.court.ch

Pizzeria itinérante à Court

Le Food Truck « La Légende » est présent à Court (parking de l'Ultra) les jeudis de 18 à 20.30 heures.

Vous sont proposées: pizzas avec une farine bio choisie par les champions du monde depuis de nombreuses années. La plupart des ingrédients sont également bios.

Pour de plus amples informations:
079 369 10 36
www.pizzalegende.ch



INSTRUCTION PUBLIQUE

Deux auxiliaires de classe

Pour la rentrée scolaire 2022, l'école primaire de Court met au concours deux postes d'auxiliaires de classe:

POSTE 1 Lundi matin et mardi matin
d'août à janvier

POSTE 2 Lundi matin et vendredi matin
d'août à janvier

La postulation est à adresser à:
Ecole primaire, rue centrale 2, 2738 Court
Délai: 15 juin 2022